

Toulouse le 27 février 2017

SMTC Tisséo,
Monsieur le Président Jean-Michel LATTES
7 Esplanade Compans Caffarelli
BP 11120
31011 TOULOUSE

Objet : Projet Mobilités 2020-2025-2030
Procédure de consultation des personnes publiques associées

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de la procédure de consultation des personnes publiques associées relative au projet Mobilités 2020-2025-2030, veuillez trouver ci-après l'avis émis par l'APF de Haute Garonne.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Sonia LAVENIR
Représentante Départementale



Avis du CAPFD 31 sur le Projet Mobilités (PDU) du SMTC Tisséo

Tout d'abord et en préambule, l'APF reconnaît le travail effectué par les équipes SMTC Tisséo d'une bonne qualité technique, et se félicite de la constitution d'un dossier complet dont les objectifs, s'ils sont louables, nous laissent en attente de leur concrétisation.

L'APF reconnaît également le travail accompli en concertation avec les associations de PSH pour améliorer l'accessibilité des transports publics mais reste vigilante à tout ce qui reste encore à faire et sur la tenue des engagements pris, notamment en matière d'objectifs calendaires.

Le retard pris par les PAVE, comme les plans de stationnement ou la carte des trajets accessibles sur la zone du PDU, reste extrêmement inquiétant et nous oblige à la plus grande vigilance.

A la lecture de « *L'observatoire du PDU – Situation 2015* » l'APF s'interroge sur la faiblesse de la vision politique et stratégique à moyen et long terme. Les PAVE demeurent trop rares, ils sont pourtant un outil précieux pour prévoir l'avenir et faire des choix judicieux.

De même l'absence de développement d'un certain nombre d'outils tels que la carte des itinéraires accessibles est la preuve que la vision globale est encore bien faible. De plus, l'organisation des transports demeure en étoile autour de Toulouse. Quid des déplacements transversaux ? Nous pensons qu'il est nécessaire de développer la transversalité. La priorité visiblement donnée aux trajets Domicile-Travail, traite très partiellement toutes les nécessités de déplacement. Les notions de déposes préalables (à l'école, au collège, au lycée, à la crèche) semblent absentes de la réflexion et risquent de mettre à mal la meilleure volonté du monde. Prendre des transports publics pour se déplacer c'est aussi pour se rendre à des rdv médicaux, à des activités culturelles ou sportives, pour faire des courses ou tout simplement rendre visite à de la famille et des amis, toutes choses compliquées pour les PSH.

Quant au document « *Le projet Mobilités valant révision du Plan de Déplacements Urbains soumis au syndicat du SMTC du 19 Octobre 2016* » il nous apprend la volonté de placer 60 % des gens à 10 min maximum des transports structurants. Ce qui est bien en soi mais nous nous interrogeons sur le calcul de ce temps de 10 min ? Il ne concerne certainement pas les PMR et les PSH pour qui une même distance peut représenter beaucoup plus de temps que pour une personne valide surtout si les cheminements ne sont pas accessibles ou semés d'obstacles (poubelles, véhicules).

Permettre d'éviter l'utilisation de l'automobile pour les trajets ordinaires de tous doit aussi être de nos priorités.

Il serait bienvenu que soient indiquées quelles études à même de faire émerger les besoins de l'ensemble des usagers potentiels ont été conduites ?

Il est également nécessaire bien sûr, de remettre en question l'aménagement d'arrêts prioritaires sur le Réseau SNCF afin de garantir la continuité de la chaîne du déplacement.

« *Le rapport accessibilité* ». C'est la partie qui nous intéresse le plus dans ce dossier et nous le détaillons comme suit de manière non exhaustive, car l'existence même de ce document est la marque qui fait que nos préoccupations existent dans ce débat, ce dont nous nous félicitons.

- SDAP 2016–2018 (page 23) indique que le réseau Tisséo sera complètement accessible fin 2018, sauf les 56 ITA pour lesquels le TAD « le lien » sera maintenu (service de substitution). Le « lien » est un service de

rabattement effectué avec une prise en charge de l'utilisateur à son adresse et une dépose à un point d'arrêt le plus proche du réseau Tisséo et inversement. Mais rien n'est indiqué sur les deux autres services dispensés par Mobibus (« porte à porte » et « adresse à adresse ») ? **Là est notre inquiétude. Car Mobibus répond aux besoins des PSH les plus lourdement handicapés ou celles dont le manque d'autonomie nécessite l'aide d'une tierce personne.**

- Région (page 26-27) : la mise en accessibilité des services de transport ferroviaire régionaux. Nous avons de vives craintes sur la notion des arrêts prioritaires (seulement 22 sur toute l'ex Région Midi-Pyrénées) puisque lorsque l'on évoque les gares, on devine que le réseau ferré sera demain le point noir de la chaîne de déplacement.

- Département de la Haute-Garonne (page 29) : la mise en accessibilité du réseau de transport interurbain «Arc-en-ciel». Il resterait encore 489 arrêts prioritaires à rendre accessibles dans le cadre du SDA-AdAP. L'APF restera vigilante durant l'avancement du SDA-AdAP pour le respect de l'échéance de 2021.

- Le volet « transport scolaire » (page 31) du SDA-AdAP du Département de la Haute-Garonne : même si ce n'est pas une obligation légale le Département s'engage à traiter la mise en accessibilité des arrêts et des véhicules concernés pour un enfant à mobilité réduite, au cas par cas, sur la demande des familles, et à privilégier pour ces enfants l'accès au transport scolaire. Nous pouvons craindre que faute d'information il n'y ait pas beaucoup de parents qui en fassent la demande. De plus, si les délais de réponse et de mise en œuvre sont trop longs les enfants risquent d'avoir le temps de changer d'école sans avoir eu de solution.

- Pages 35-37 là aussi la question des PAVE est cruciale comme outil de prévision. Nous déplorons notamment que sur le Muretain Agglomération et sur la Communauté de Communes Axe Sud les PAVE sont encore trop peu nombreux.

Et bien évidemment, pour la future 3e ligne de métro il faudra prendre en compte les préconisations formulées dans « le Cahier d'acteur du CIAH 31 » auquel l'APF a largement contribué, ainsi que lors du débat « Focus groupe PMR » organisé par l'APF lors de la concertation du débat public en fin d'année 2016.

Il nous semble malgré de vrais progrès de concertation et d'étude, que ce travail marque encore trop un manque de prévision d'avenir, voire une absence de vision globale qui serait le signe d'une absence de volonté politique forte et sans doute d'un manque de financement important.

Nous regrettons également que deux problématiques soient totalement absentes dans ces documents :

- celle du handicap mental et de l'accessibilité des transports en communs pour eux ;
- celle de la sensibilisation des usagers des transports en communs aux spécificités des PSH afin d'aller vers une société plus inclusive dans les transports.

Pour conclure il apparaît également que lorsque nous interpellons des maires ou présidents d'intercommunalités sur les difficultés pour se déplacer en transports publics dans leurs espaces lorsque l'on est PMR on nous rétorque que cela n'est pas de leurs compétences, que cela relève de SMTC Tisséo, ou autre AOT, ou du département, ou de la région.

Or, à la lecture du « *Compte déplacements 2008 – 2012* » ce document nous indique que **les intercommunalités financent à hauteur de 20 % les transports publics**. Ils relèvent donc aussi de leur responsabilité politique, et **ces élus ne peuvent se dérober continuellement à leurs engagements réels à ce propos et se dédouaner.**

Les membres du CAPFD 31

60, chemin du Commandant Joël Le Goff – 31100 TOULOUSE

Tél.DD 31 : 05 34 50 85 50 - Fax 05 34 50 85 52

Tél CAPFD 31 (Sonia LAVENIR) : 06 81 78 33 94

Mail : lavenir.sonia@orange.fr , cd.31@apf.asso.fr et dd.31@apf.asso.fr

Blog : <http://dd31.blogs.apf.asso.fr>